RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION

Liberté
Égalité
Fraternité

Division des personnels enseignants du premier degré

Enseignement privé
DPEP 2
Circulaire n°
Affaire suivie par :
Cathy DELCHET
Tél : 02 62 48 14 15
Mél : cathy.delchet@ac-reunion.fr

24 Avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 ST DENIS CEDEX 9

Saint-Denis, le 24 mars 2022
La rectrice

à

Mesdames les inspectrices et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du premier degré de l'enseignement privé sous contrat d'association
Mesdames et messieurs les enseignants du 1er degré de l'enseignement privé

Pour information :
Monsieur le directeur de l'université catholique de l'ouest – La Réunion
Monsieur le directeur diocésain de l'enseignement catholique
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du premier degré de l'enseignement privé sous contrat simple

Additif à la circulaire n°13

Objet : Procédure de nomination des maîtres exerçant dans les établissements d'enseignement privés – Rentrée scolaire 2022-2023.

Références : - Article R 914-75 à R 914-77 du code de l'éducation
- Circulaire ministérielle n°2005-2602 du 28 novembre 2005 complétée par la circulaire n°2007-078 du 29 mars 2007 ;
- Note de service n° DAF – D2022000951 du 18 février 2022 relative au mouvement des maîtres du premier degré de l'enseignement privé.

Pièces jointes : - annexe 1 : enseignants dont le service est réduit ou supprimé
- annexe 2 : services vacants ou susceptibles de l'être
- annexe 3 : déclaration d'intention de cessation de fonctions
- annexe 4 : dossier de candidature et coordonnées des établissements
- annexe 5 : demande au titre d'un handicap ou d'une situation médicale

Le présent additif a pour objet de modifier :

- le calendrier de la campagne relative au mouvement des maîtres (annexe 6) exerçant dans les établissements pour la rentrée scolaire 2022/2023 comme suit :

Enseignement privé 1er degré

CALENDRIER PREVISIONNEL DU MOUVEMENT

Date limite d'envoi au rectorat par les chefs d'établissements des tableaux (imprimés annexes) recensant : - annexe 1 : enseignants voyant leur service réduit ou supprimé - annexe 2 : services vacants ou susceptibles de l'être - annexe 3 : déclaration d'intention de cessation de fonctions	4 mars 2022
Publication par le rectorat de la liste des services à pourvoir	25 mars 2022
Date limite de dépôt des dossiers individuels de candidatures (annexe 4 et 5) au Rectorat, service DPEP 2 et information des chefs d'établissements par les intéressés	22 avril 2022
Envoi par le Rectorat des candidatures aux chefs d'établissements pour avis	A compter du 22 avril 2022
Date limite pour le **retour des avis des chefs d'établissements**	8 mai 2022
Possibilité d'annulation de demande de mutation	8 mai 2022
C.C.M.D relative au mouvement des enseignants du privé	CCMD de juin 2022
Envoi par le rectorat des candidatures retenues, classées par ordre de priorité, aux chefs d'établissements	Après CCMD de juin 2022
Date limite de retour des chefs d'établissements	Date d'envoi + 15 jours
CCMD – Proposition d'affectation des stagiaires et classements des délégués.	CCMD du 30 juin 2022
Nomination des maîtres, avec effet administratif et financier à la date de la rentrée scolaire d'août 2022.	1er septembre 2022

NB : *Ce calendrier vous est communiqué à titre indicatif et est susceptible d'être modifié.*

Pour la Rectrice et par délégation
La Cheffe de la D.P.E.P

SIGNE
Valérie DECOUTY

DPEP 2
Tél : 02 62 48 14 15
Mél : dpep.secretariat@ac-reunion.fr
24 Avenue Georges Brassens
CS 71003 - 97743 ST DENIS CEDEX